



COTISATION DES MEMBRES-ADHÉRENTS

A partir de l'année 2022, l'AUF applique une nouvelle grille de cotisation plus transparente et plus équitable. En effet, l'AUF fixe désormais un **Indice de Cotisation Multidimensionnel (ICM)** pour chaque membre. Cet ICM varie entre 0 et 1 selon une pondération de plusieurs critères qui permet une meilleure prise en compte des spécificités des établissements membres-adhérents de l'AUF, selon les critères suivants :

- IND1** : Indicateur de développement du pays d'appartenance de l'établissement combinant l'Indice de développement économique de la Banque mondiale (IBM) et celui du Développement Humain (IDH) – Indicateur transversal ;
- IND2** : Indicateur relatif à la nature de l'établissement : Université, École, Faculté, Centre ;
- IND3** : Indicateur prenant en compte le statut de l'établissement : Privé vs Public ;
- IND4** : Indicateur prenant en compte l'importance relative du nombre d'étudiants de l'établissement, selon le pays ;
- IND5** : Indicateur prenant en compte l'importance relative du nombre d'enseignants de l'établissement, selon le pays ;
- IND6** : Indicateur de développement de l'offre pédagogique de l'établissement ;
- IND7** : Indicateur de degré de Francophonie de l'établissement ;
- IND8** : Indicateur prenant en compte l'importance relative du nombre chercheurs de l'établissement, selon le pays ;
- IND9** : Indicateur sur la composition de la structure de l'écosystème : individus vs institutions

1- Méthode de calcul de l'ICM selon la catégorie universitaire du membre-adhérent

Catégorisation universitaire des membres de l'AUF			Calcul de l'ICM :
1	Formation & Recherche - Type 1	1.1 Université	$ICM = IND1 * IND2 * (IND3 + IND4 + IND5 + IND6 + IND7) / 5$
		1.2 Centre de recherche	$ICM = IND1 * (IND3 + IND7 + IND8) / 3$
		1.3 Grande École	$ICM = IND1 * IND2 * (IND3 + IND4 + IND5 + IND6 + IND7) / 5$
2	Formation & Recherche - Type 2	2.1 Établissement d'Enseignement Supérieur	$ICM = IND1 * IND2 * (IND3 + IND4 + IND5 + IND6 + IND7) / 5$
		2.2 Établissement d'Enseignement Supérieur Professionnalisant	$ICM = IND1 * IND2 * (IND3 + IND4 + IND5 + IND6 + IND7) / 5$
		2.3 Composante d'un établissement d'enseignement supérieur	$ICM = IND1 * IND2 * (IND3 + IND4 + IND5 + IND6 + IND7) / 5$
		2.4 Laboratoire intégré	$ICM = IND1 * (IND3 + IND7 + IND8) / 3$
3	Écosystème	3.1 Réseau universitaire	$ICM = IND7 * IND9$
		3.2 Association savante	$ICM = IND7 * IND9$

2- Méthode de calcul de la cotisation du membre-adhérent

$$\text{Cotisation membre AUF} = \text{ICM} \times \text{VBC}^*$$

* La **VBC** étant la **valeur de base de la cotisation**. C'est-à-dire le montant forfaitaire de la base du calcul de la cotisation (appelé aussi valeur du point) déterminé annuellement par le Conseil d'administration de l'AUF.

3- Grille des montants de la cotisation du membre-adhérent

Catégorisation universitaire des membres de l'AUF	Indicateur transversal	Montant minimum	Montant maximal
1.1. Université 1.3. Grande École 2.1. Établissement d'Enseignement Supérieur 2.2. Établissement d'Enseignement Supérieur Professionnalisant 2.3. Composante d'un établissement d'enseignement supérieur	IND1 = Faible (0,25)	400€	1000€
	IND1 = Moyen (0,50)	800€	2000€
	IND1 = Élevé (1,00)	2000€	5000€
1.2. Centre de recherche 2.4. Laboratoire intégré	IND1 = Faible (0,25)	400€	1000€
	IND1 = Moyen (0,50)	800€	2000€
	IND1 = Élevé (1,00)	1600€	4000€
3.1. Réseau universitaire 3.2. Association savante	IND7 = Faible (0,25)	500€	1000€
	IND7 = Moyen (0,50)	750€	1250€
	IND7 = Élevé (1,00)	1000€	1500€

4- Calculatrice d'une simulation précise de la cotisation d'un membre-adhérent

La calculatrice ci-après vous permet d'obtenir une simulation du montant de la cotisation annuelle de votre adhésion à l'AUF. Veuillez entrer les données de votre établissement et vous obtiendrez immédiatement le montant de votre cotisation.

[Calculez vous-même votre cotisation AUF...](#)